

Equivalences de diplômes.

- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1364-15 du 02/04/2015 complétant l'arrêté n° 2963-97 du 2 chaabane 1418 (3 décembre 1997) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de docteur en médecine.
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1561-15 du 07/05/2015 complétant l'arrêté n° 2963-97 du 2 chaabane 1418 (3 décembre 1997) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de docteur en médecine.
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1562-15 du 07/05/2015 complétant l'arrêté n° 2963-97 du 2 chaabane 1418 (3 décembre 1997) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de docteur en médecine.
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1563-15 du 07/05/2015 complétant l'arrêté n° 2963-97 du 2 chaabane 1418 (3 décembre 1997) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de docteur en médecine.
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1564-15 du 07/05/2015 complétant l'arrêté n° 2963-97 du 2 chaabane 1418 (3 décembre 1997) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de docteur en médecine.
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1565-15 du 07/05/2015 complétant l'arrêté n° 2963-97 du 2 chaabane 1418 (3 décembre 1997) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de docteur en médecine.

Elections / Provinces et préfectures

- Décret n° 2-15-401 du 5 ramadan 1436 (22 juin 2015) fixant le nombre des membres des conseils provinciaux et préfectoraux.
- Décret n° 2-15-402 du 5 ramadan 1436 (22 juin 2015) fixant la liste des cercles, des caïdats et des communes urbaines et rurales du Royaume ainsi que le nombre de conseillers à élire dans chaque commune.
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 2354.15 du 6 ramadan 1436 (23 juin 2015) fixant, selon les provinces et les préfectures, la liste des communes dont le périmètre urbain englobe totalement ou partiellement leur ressort territorial.
- Décret n° 2.15.450 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) relatif à la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales menées par les partis politiques à l'occasion des élections générales communales et régionales, ainsi qu'au financement des campagnes électorales menées par les partis politiques, les unions de partis politiques et les organisations syndicales participant à l'élection des membres de la Chambre des conseillers.
- Décret n° 2.15.451 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) fixant les délais et les formalités relatives à l'utilisation de la contribution de l'Etat au financement des campagnes électorales menées par les partis politiques participant aux élections générales communales et régionales, ainsi qu'au financement des campagnes électorales organisées par les partis politiques et les organisations.

- Décret 2-15-452 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) fixant le plafond des dépenses des candidats à l'occasion des campagnes électorales menées au titre des élections des membres de la chambre des conseillers, des membres des conseils régionaux, des conseils provinciaux et préfectoraux, des communaux, des conseils communaux et d'arrondissements.
- Décret n° 2-15-453 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) relatif aux emplacements réservés à l'affichage électoral à l'occasion de l'élection des membres de la chambre des conseillers.
- Décret n° 2-15-454 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) fixant la forme et le contenu du bulletin de vote unique pour l'élection des membres de la chambre des conseillers.

(BO n° 6374 du 02/07/2015 en arabe)

Elaboration des Lois de finances

- Décret n° 2-15-426 du 15 juillet 2015 relatif à la préparation et à l'exécution des lois de finances.

(BO n°6378 du 16/06/2015 en arabe)

Principales dispositions :

- Préparation des lois de finances par le ministre chargé des finances sous l'autorité du chef du gouvernement;
- Préparation de la loi de finances de l'année en référence à une programmation budgétaire triennale actualisée annuellement;
- Fixation du calendrier de présentation et d'examen des propositions relatives à la programmation triennale (présentation des propositions par les ordonnateurs au plus tard le 15 mars, examen des propositions avant le 15 mai, présentation par le ministre des finances avant le 15 juillet un exposé sur l'état d'avancement de la loi de finances en cours ainsi que la programmation des ressources et charges de l'Etat pour les trois années à venir ainsi que les grands axes du projet de loi de finances de l'année suivante);
- Obligation de soumettre au visa préalable du ministre des finances de tout projet de textes ayant une incidence financière direct ou indirect;
- Fixation des tarifs de rémunération des services rendus par arrêté conjoint du ministre concerné et du ministre des finances;
- Fixation des dispositions communes au budget général, aux budgets des SEGMA et aux comptes spéciaux du trésor (autorités habilitées à signer actes relatifs aux fonds de concours et des produits des dons et legs);
- Fixation des modalités d'ouverture des crédits découlant du montant par un SEGMENT ou un CAS au profit du budget général de l'Etat;
- Précision des conséquences de la suspension de l'exécution des dépenses de l'investissement pendant l'année budgétaire;
- Fixation de la nomenclature budgétaire par le ministre de finance;
- Fixation des modalités d'exécution des dépenses inscrites au chapitre des versements et remboursements fiscaux ainsi que celles inscrites au chapitre des charges communes
- Permission du redéploiement des postes budgétaires entre les départements ministérielles et suppression des postes concernés au niveau du département d'origine dans la loi de finance de l'année suivante;
- Fixation des modalités des virements de crédit entre les programmes, entre les régions, entre le projet ou l'opération du même programme ou de la même région;
- Fixation des dispositions relatives à la performance de paiement;
- Entrer en vigueur le 1er janvier 2007 sous réserve de disposition des articles 2, 13, 21, 22,31 à 33
- Application des dispositions relatives au virement de crédits à partir du 1er Janvier 2018;
- Abrogation à compter du 1er Janvier 2016 du décret n°2-98-401 du 26 avril 1999 à l'exception de son article 25

هيئة الصيادلة

- مرسوم رقم 2-15-108 صادر في 7 رمضان 1436 (24 يونيو 2015) بتغيير وتتميم المرسوم رقم 2-75-863 بتاريخ 11 من صفر 1397 (فاتح فبراير 1977) بتطبيق الفصل 51 من الظهير الشريف رقم 1-75-453 الصادر في 25 من ذي الحجة 1396 (17 ديسمبر 1976) بمثابة قانون يتعلق بإحداث هيئة للصيادلة

(BO n° 6373 du 29/05/2015 en arabe)

الهيئة الوطنية للنزاهة و الوقاية من الرشوة و محاربتها

- ظهير شريف رقم 1-15-65 صادر في 09/06/2015 بتنفيذ القانون رقم 113-12 المتعلق بالهيئة الوطنية للنزاهة و الوقاية من الرشوة و محاربتها

(BO n° 6374 du 02/07/2015 en arabe)

المدرسة الوطنية العليا للإدارة -إحداث

- ظهير شريف رقم 1-15-67 صادر في 09/06/2015 بتنفيذ القانون رقم 13-038 المتعلق بإحداث المدرسة الوطنية العليا للإدارة

(BO n° 6374 du 02/07/2015 en arabe)

التقسيم الإداري للمملكة

- مرسوم رقم 2-15-402 صادر في 22/06/2015 يحدد بحسب العمالات و الأقاليم قائمة الدوائر و القيادات و الجماعات بالمملكة و عدد الأعضاء الواجب انتخابهم في مجلس كل جماعة

(BO n° 6374 du 02/07/2015 en arabe)

إدارة الدفاع الوطني

- مرسوم رقم 2-15-352 صادر في 21/05/2015 يتعلق بالتعويض عن التجريدة لفائدة بعض العسكريين

(BO n° 6374 du 02/07/2015 en arabe)

II- Textes en cours d'adoption :

Suite aux travaux du Conseil des Ministres réuni à Casablanca sous la présidence de sa majesté le 14 juillet 2015, des projets de textes et accords internationaux ont été approuvés:

Projets de lois :

- 1) Projet de loi organique n° 44-14 déterminant les conditions et les modalités d'exercice du Droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics.
- 2) Projet de loi organique n° 64-14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative.
- 3) Projet de dahir n° 1-15-80 portant statut particulier des magistrats militaires et statut particulier des officiers greffiers et des sous-officiers commis greffiers et édictant des dispositions particulières.

De même, le Conseil du Gouvernement, réuni les 02, 09, 16 et 23 juillet 2015, a approuvé un certain nombre de projets de textes a été approuvé dont notamment :

Projets de lois:

1. Projet de loi n° 45-15 modifiant et complétant les dispositions de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahir n° 1-00-199 du 19/05/2000, et le dahir portant loi n° 1-75-398 du 16/10/1975 portant création d'universités, et édictant des dispositions particulières
2. Projet de loi n° 116-14 modifiant et complétant la loi n° 52-05 portant code de la route promulguée par le dahir n° 1-10-07 du 11/02/2010
3. Projet de loi n° 47-13 modifiant et complétant le dahir du 30/11/1918 relatif aux occupations temporaires du domaine public
4. Projet de loi n° 115-14 relative à la Caisse de compensation

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-15-183 fixant la liste des universités et des établissements liés par une convention de partenariat avec l'Etat dans le domaine du développement de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique
2. Projet de décret n° 2-15-159 complétant le décret n° 2-04-89 du 07/06/2004 fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants.
3. Projet de décret n° 2-15-578 fixant le nombre des membres à élire dans le conseil de chaque région et la répartition des sièges entre les préfectures et les provinces et les préfectures d'arrondissements formant chaque région.
4. Projet de décret n° 2-15-577 fixant le nombre d'arrondissements^s leurs limites géographiques, leurs dénominations ainsi que le nombre des membres du conseil communal et des conseillers d'arrondissements à élire dans chaque arrondissement.
5. Projet de décret n° 2-15-578 fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales à l'occasion de l'élection des membres des conseils communaux et des arrondissements et de l'élection des membres des conseils régionaux.
6. Projet de décret n° 2-15-579 relatif à la composition du collège électoral des représentants des organisations professionnelles des employeurs les plus représentatives appelées à participer à l'élection des membres de la Chambre des conseillers.
7. Projet de décret n° 2-15-599 fixant la liste des organisations professionnelles des employeurs les plus représentatives au niveau régional appelées à participer à l'élection des membres de la Chambre des conseillers.
8. Projet de décret n° 2-15-588 modifiant le décret na 2-02-854 du 8 hijra 1423 (10 février 2003) portant statut particulier des personnels du ministère de l'éducation nationale.

9. Projet de décret n° 2-15-589 modifiant et complétant le décret n° 2-11-672 du 27 moharrem 1433 (23 décembre 2011) portant création et organisation des centres régionaux des professions d'éducation et de formation.
10. Projet de décret n° 2-15-614 fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales à l'occasion de l'élection des membres des conseils préfectoraux et provinciaux.
11. Projet de décret n° 2-15-606 fixant certaines dispositions transitoires concernant les listes d'attente des concours de recrutement organisés jusqu'au 31 décembre 2015.
12. Projet de décret n° 2-13-436 fixant les modalités d'application de l'article 38 bis du dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique relatif à la mobilité des fonctionnaires appartenant aux corps et cadres communs aux administrations

Nominations aux fonctions supérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

- 1) Le directeur de l'agence du bassin hydraulique de Moulouya
- 2) La directrice de la protection sociale des travailleurs au ministère de l'emploi et des affaires sociales
- 3) Le directeur des ressources, des affaires générales et des systèmes informatiques au ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement-département de l'énergie et des mines
- 4) La présidence de la fondation des œuvres sociales au profit du personnel du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime département de l'agriculture
- 5) Le directeur de l'agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du sud du royaume
- 6) Le directeur du centre régional de l'investissement de la région de laayoune-boujdour-sakia el hamra
- 7) Le directeur du centre hospitalier Mohammed VI à Marrakech
- 8) Le doyen de la faculté des sciences à Meknès
- 9) La proposition de nomination du président de l'Université Ibnou Zohr à Agadir.

III- Circulaires et notes de service :

- Note n° 230/2015 du 24/07/2015:ordre de paiement adiré
- Note n°12 du 07/07/2015 relative à un ordre de paiement adiré
- Note DFP/n°18 du 2/07/2015 : modalités de transfert d'attributions suite à la transformation des régies diplomatiques et consulaires auprès des ambassades du Maroc à Conakry et Lima en agences comptables
- Note DFP/n°17 du 2/07/2015 : transformation des régies diplomatiques et consulaires auprès des ambassades du Maroc à Conakry et Lima en agences comptables
- Note DCAI/DAI/83 du 1/07/2015 : ordre de paiement n°1830001 adiré